

**Sujet :** Avis SEREF : construction centrale photovoltaïque à Bours  
**De :** DUMORA Nathalie - DDT 65/SEREF/Secrétariat <nathalie.dumora@hautes-pyrenees.gouv.fr>  
**Date :** 26/04/2019 11:14  
**Pour :** SANROMAN Emilie - DDT 65/SUFL/BADS/CADS <emilie.sanroman@hautes-pyrenees.gouv.fr>  
**Copie à :** "DAMERON Vincent (Chef de service) - DDT 65/SEREF"  
<vincent.dameron@hautes-pyrenees.gouv.fr>

Bonjour Emilie,

Ci-dessous les observations du SEREF concernant le dossier cité en objet :

au titre de la biodiversité :

Suivant la puissance de la centrale, l'EIN devrait apporter plus de détails sur d'éventuels impacts négatifs sur le site Adour.  
En l'état actuel du dossier, pas de remarque particulière à formuler au titre de Natura 2000.

Au titre de la problématique eau :

Il est prévu une voie de circulation de 4 mètres de larges, sans plus d'information. En l'absence d'éléments supplémentaires (surface totale de la voirie, structure du revêtement.....) il n'est pas possible de savoir si ce projet est concerné notamment par la rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature loi sur l'eau.  
Dans le cas où le projet ne comprendrait pas de surfaces imperméabilisées, la modification des écoulements devra être prise en compte et l'érosion des sols est à éviter.  
Le projet ne devra pas modifier et aggraver les écoulements naturels, notamment vers les fonds inférieurs.  
Le mode opératoire pour le nettoyage des panneaux doit préserver l'environnement.

**Attention, suivant la puissance de la centrale, une étude d'impact est obligatoire.**

En parallèle, je te retourne l'exemplaire du dossier papier.

Bonne journée,